

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/10/2024 - 10323 - 2010 B 00987 - 520 954 165 - LIAD

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		LIAD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		CHEMIN DE LA BARONNIE		14480 COULOMBS	
SIRET		5 2 0 9 5 4 1 6 5 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010	012	
			014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	243 812
	Total I (5)		044	048	243 812
ACIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068	070	
			072	074	240 345
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	126 550
	Charges constatées d'avance *		092	094	393
	Total II		096	098	367 288
	Total général (I + II)		110	112	611 100
PASSIF				Exercice N NET	
				I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		242 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		24 200
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		306 724
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		10 689
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		583 614
Provisions pour risques et charges		154			
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 286
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 412)		172		11 595
	Comptes courants d'associés		173		5 569
	Autres dettes		175		8 037
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		27 486
Total général (I + II + III)		180		611 100	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	4 074

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LIAD

Néant *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 0 0 6 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218	80 858			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	9			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	80 868			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	15 991			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	500	244	3 786			
	Rémunérations du personnel*				250	39 465			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 370			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	79 616			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 251			
Produits financiers (III)		280	10 824	Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)					290	500			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	1 886			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	10 689			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	10 689	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324		1 886				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
BUD (44 sexdecies)		992							
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641						
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	12 575	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	12 575	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>LIAD</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	243 812	482		484		486	243 812		
TOTAL		490	243 812	492		494		496	243 812		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR										
<small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : LIAD Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agences-amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	10 449	381	10 449
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	9 777	380	9 777
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	17 487
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	417
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LIAD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPIA

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

ML/MEL

LIAD
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 242.000 €
Siège social : MOULINS EN BESSIN (14) COULOMBS
Chemin de la Baronnie
R.C.S. CAEN 520.954.165

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024

*** Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté à l'Assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 10.689,44 €, de la manière suivante :

- Distribution de la totalité du résultat soit 10.689,44 € outre une somme de 13.510,56 € formant un dividende global de 24.200 euros, soit un dividende de 1 euro par part sociale éligible en totalité à l'abattement de 40%, tel que prévu au 2 du 3° de l'article 158 du CGI et ouvrant droit à cet abattement en totalité pour être servi à des personnes physiques. L'option au titre de cet abattement est à exercer chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus par chaque associé, pour la totalité des revenus du patrimoine.

La mise en paiement interviendra dans les délais légaux.

La Société restera redevable des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu, afférents à cette distribution, le cas échéant.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la société a procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE (par part sociale)	DIVIDENDE OUVRANT DROIT A L'ABATTEMENT	DIVIDENDE N'OUVRANT PAS DROIT A L'ABATTEMENT
30/06/2023	1 €	24.200 €	/
30/06/2022	1,027 €	24.860 €	/
30/06/2021	1,027 €	24.860 €	

Vote des associés :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

